

Marc Dixneuf

Marie Törnquist-Chesnier

LES LISTES DE DIFFUSION : UNE RESSOURCE POUR DES SOLIDARITÉS MULTIPLES

Le travail présenté s'intéresse aux formes de solidarité transnationales telles qu'elles s'expriment dans des listes de diffusion sur Internet. Les listes retenues appartiennent à une catégorie particulière : elles sont créées par des ONG pour soutenir leurs activités en échangeant des informations et en suscitant la participation d'experts¹.

Destinées en premier lieu à être un outil de solidarité rationnelle, de sociation, les usages des « listes de diffusion expertes » révèlent également des manifestations d'appartenance communautaire pour des experts parfois isolés tant physiquement que professionnellement. En effet, la technicité de certaines questions dont se saisissent les ONG nécessite la mise en place de réseaux transnationaux d'experts que les listes de diffusion permettent de consolider. Mais ces réseaux associent un petit nombre d'individus très éloignés géographiquement les uns des autres ou bien qui peinent à trouver des interlocuteurs dans leur entourage. La liste permet donc de remplir une dimension communautaire complémentaire de la relation sociale experte.

L'analyse de la solidarité transnationale dans les listes de diffusion repose sur un travail empirique issu de recherches en cours pour lesquelles les listes de diffusions sont à la fois une source d'information et un matériau d'analyse. En effet, ces listes véhiculent quotidiennement un grand nombre d'informations sur des négociations ou renvoient vers différentes sources accessibles *via* l'Internet, mais elles offrent également une fenêtre sur les modalités des échanges entre les militants des associations. Un certain nombre d'interrogations émergent à l'occasion du travail conduit dans la perspective du colloque sur la solidarité transnationale. En tout premier lieu celle de l'observateur-participant, compte tenu des pratiques des deux intervenants, utilisateurs, dans le cadre de leur activité professionnelle, des listes dont ils se proposent d'analyser les usages. Ensuite, une interrogation sur la notion d'expert sous-tend la dénomination de ces listes. En effet, nous pouvons parler de listes d'experts, compte tenu de la technicité des échanges, mais tous les usagers n'appartiennent pas à cette catégorie. D'autres questions de méthode se posent : celle de l'hétérogénéité des listes en termes de nombre d'adhérents, de modes d'échange, de degré

¹ Les listes retenues sont les suivantes : IP Health (sur le droit de propriété intellectuelle et la santé) ; E-med (problèmes pharmaceutiques dans les PED) ; Intaids (préparation des conférences internationales sur le sida) ; les listes de la Coalition internationale des ONG pour la Cour pénale internationale (icc_info, CICC European Listserv, CICC cicctech, CICC ciccmedia, CECPI-ESP), la liste ICC_VICTIMSRIGHTS liée à la CPI et portant plus spécifiquement sur le statut des victimes et leur droit à réparation), la liste disparitions@yahogroups sur les disparitions forcées et la liste de l'organisation sud-africaine Treatment Action Campaign (familles et malades du sida en Afrique du Sud).

d'expertise des échanges, donc de la pertinence du terrain retenu face à cette très grande diversité. Se pose également la question de la référence des sources, les sites d'hébergement des archives des messages échangés pouvant varier dans le temps.

Pour ce travail, nous disposons de références théoriques à la fois très riches si nous puisons dans la sociologie des mouvements sociaux et très retraits, voire très pauvres, si nous nous tournons plus spécifiquement vers la littérature sur l'Internet et les relations internationales (retour sur l'origine d'Internet, ses caractéristiques et modes de fonctionnement et la manière ils peuvent structurer certains aspects des relations internationales).

Ceci nous a donc conduit à formuler des choix pour conduire notre travail, et tout d'abord à assumer l'hétérogénéité de notre terrain pour en dégager les lignes de force et cerner ainsi les variables dépendantes. Nous avons associé analyse des messages échangés et « entretiens » sous la forme de questionnaires aux gestionnaires et utilisateurs des listes que nous avons étudiées afin de rassembler le plus de matériau empirique possible. Compte tenu des distances, les entretiens ont été conduits par téléphone ou par Internet, ce qui pose un autre problème de méthode. Le colloque a été l'opportunité pour nous de faire mûrir une réflexion qui est un *work in progress*, dans le cadre de nos travaux respectifs sur la gouvernance mondiale de la santé et le travail sur la participation des ONG à l'écriture du droit international. En reprenant la distinction sociation/appartenance communautaire, nous avons émis deux hypothèses quant aux formes de solidarité transnationales que permettent les listes de diffusion : les listes offrent des opportunités de solidarité avec des acteurs gouvernementaux ou institutionnels, permettant ainsi un décroisement ONG/gouvernement-ONG ; l'isolement motive en partie la participation des experts aux listes qui y trouvent le moyen de réaffirmer leur appartenance communautaire.

Le travail empirique pour vérifier la validité des hypothèses a suscité de nombreuses interrogations, notamment sur le nombre de lecteurs non-intervenants de ces listes par rapport au nombre de pourvoyeurs d'information et de participants actifs, et sur l'impact de ces échanges sur les pratiques des acteurs membres de la liste ou des acteurs – en particulier étatiques et inter-étatiques – extérieurs à celles-ci. De même, un travail d'entretiens en face à face avec des usagers non intervenants sur la liste serait nécessaire, mais leur identification est difficile.

Le décroisement de l'expertise solidaire

Les listes de diffusion étudiées sont destinées à servir les réseaux transnationaux d'acteurs non gouvernementaux et se fondent sur une relation sociale rationnelle qui croise occasionnellement les intérêts d'acteurs institutionnels qui s'y agrègent, contribuant ainsi au décroisement de l'expertise solidaire.

Elles expriment une solidarité qui relève de la sociation dans la mesure où leur objectif affiché est l'amélioration des ressources des membres (financière, médiatique, technique-experte), la solidarité pouvant être rationnelle en valeur ou en but.

Les listes sont une ressource pour les membres car elles mettent à la disposition des militants les discours savants des experts. De plus, les hébergements gratuits des listes de diffusion par les serveurs Yahoogroups et/ou Topica soutiennent la professionnalisation des acteurs non gouvernementaux qui ne disposent pas toujours de ressources financières, logistiques et humaines pour monter un véritable département juridique. Il existe une réelle solidarité entre les animateurs des listes et les simples usagers non-pourvoyeurs d'information. Il convient de souligner une fois de plus que les listes de diffusion Internet ne sont pas composées exclusivement d'experts et que les non experts sont bien accueillis dans la mesure où ils contribuent à la notoriété de la liste.

Les listes sont également un vecteur de la solidarité en valeur ou en but. Au-delà de l'observation du mode de fonctionnement de ces listes, il est important de souligner qu'elles ont pour finalité la défense et la promotion des droits de l'homme, dans leur ensemble (listes sur la Cour pénale internationale, sur les réparations aux victimes de violations des droits de l'homme) ou d'un droit plus particulier, le droit à la santé, c'est-à-dire l'accès aux soins, aux médicaments (listes IP-Health, E-med, etc...). Cette promotion et cette défense des droits des individus passent par la diffusion d'informations techniques. Nous nous pencherons ici sur les modalités de fonctionnement des listes et les types de participation : appel ou discussion, voire écriture ou négociation d'un texte juridique en ligne entre les membres de la liste.

Animées par des ONG et destinées en premier lieu aux acteurs non-gouvernementaux, les listes sont aussi des passerelles entre ces acteurs et ceux liés à des institutions officielles.

La participation des acteurs étatiques ou inter-étatiques (membres d'organisations internationales) aux listes de diffusion créées par les ONG est plus ou moins visible selon que les participants désirent se faire connaître et/ou que les listes sont modérées ou non. Dans le premier cas, la participation de ce type d'acteurs prend généralement la forme de diffusion de communiqués de presse, de textes juridiques ou d'agendas. Dans le second, les informations sont communiquées au gestionnaire de la liste qui les redirige ensuite vers l'ensemble des membres de la liste. L'information n'apparaît donc qu'indirectement comme émanant d'acteurs étatiques, d'autant qu'elle est alors fréquemment croisée avec d'autres sources d'information.

Les listes de diffusion Internet, et plus particulièrement celles qui ne sont pas modérées, permettent de suivre les trajectoires individuelles de leurs membres. Les passages d'une ONG à l'autre sont fréquents, mais on observe également des passages de l'OIG à l'ONG après une expérience administrative, etc. Ceci vient renforcer l'idée qu'il existe bien une

communauté réduite d'experts, rendue visible par l'existence de la liste de diffusion et dans laquelle chaque type d'acteurs se voit contraint de puiser s'il veut faire face à la technicité croissante du droit.

Liste de diffusion et appartenance communautaire

En dépit de la technicité des échanges, ceux-ci permettent d'exprimer des formes de solidarité éloignées des buts affichés et qui s'apparentent à des manifestations d'appartenance communautaire, qu'il s'agisse de trouver dans le lien social transnational la compensation d'une forme d'isolement local ou de réassurance.

Les listes ne permettent pas seulement d'élaborer un réseau transnational efficace et peu coûteux, elles permettent à de nombreux participants de rompre un isolement géographique ou un isolement technique au sein de leur organisation.

La liste constitue à la fois un lieu d'évasion du quotidien et une occasion de nouer des liens personnels à distance. Elle permet de former ainsi des communautés virtuelles « proches » du militant. La complexité du droit international, le manque de ressources humaines et donc d'interlocuteurs directs isolent les experts dans leur ONG ou association. Pour certains d'entre eux, la liste se transforme en « machine à café » des experts transnationaux, lieu d'échange privilégié, généralement informel (quand la liste n'est pas modérée).

La constitution de cette communauté transnationale « virtuelle » est renforcée par l'affirmation d'une appartenance communautaire qui peut prendre des formes de politesse plus ou moins familières ou anodines, mais révèle aussi parfois les tensions entre des appartenances plurielles.

Les manifestations de proximité du lien social sont plurielles : elles vont de la désignation explicite de l'appartenance à la liste (« Chers e-médiens ») à la simple appellation par le prénom et au tutoiement. Elles passent fréquemment par une connaissance des compétences et/ou habitudes des uns et des autres, chose possible surtout dans le cadre de listes très réduites, c'est-à-dire souvent très spécialisées (ex. droit des victimes et réparations). On trouve également la plaisanterie personnelle en fin de message, les reproches plus ou moins prononcés, l'allusion à une anecdote relative à une conférence à laquelle peu de membres de la liste ont participé, générant ainsi une forme d'inclusion /exclusion des autres adhérents.

Les usagers de la liste partagent l'appartenance à celle-ci, mais sont liés par d'autres attaches. Par conséquent, les listes de diffusion Internet atténuent ou au contraire exacerbent les clivages qui peuvent apparaître, en particulier dans le cadre des listes où il est question d'accès aux médicaments (IP Health et Intaids): femmes noires/gays blancs, activiste autonome contre universitaire sponsorisé, théoricien du droit contre praticien de la médecine, etc...

La solidarité transnationale telle qu'elle s'exprime au travers des listes de diffusion expertes montre à quel point les relations sociales combinent les aspects communautaires et la sociation. Au-delà de cette illustration des propositions de Max Weber, il ressort de ce travail empirique que les listes de diffusion sont susceptibles d'être un terrain particulièrement intéressant de recherche sur les réseaux transnationaux de solidarité. Avec cet enchevêtrement d'intérêts rationnels et de sentiment communautaire, elles illustrent un aspect de la « force des liens faibles » (Granowetter) dont il est souvent question au sujet des réseaux.

La solidarité transnationale par les listes comporte toutefois un certain nombre de limites liées aux écarts technologiques, aux problèmes de langue (parfois surmontés), au croisement des appartenances communautaires, etc. Ce travail sur les listes nous a toutefois paru intéressant dans la mesure où elles présentent des situations proches des usages militants des discours savants – il s'agit du travail préalable – et où les échanges sur ces listes révèlent la teneur du lien social et le processus de délibération expert.